

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE**  
**(Vaucluse)**  
---oo0oo---

**Séance du 22 MARS 2021**

-----

Le vingt-deux mars deux mille vingt-et-un à 10 heures, les membres du C.C.A.S., régulièrement convoqué le 16/03/2021 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Etienne KLEIN :

Présents : Mme BESAUDUN Roselyne, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Catherine, Mme GRANGE Arlette, M. MARIOTTE Daniel, Mme NECTOUX Martine, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 22 MARS 2021

**2021-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - CCAS**

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le C.C.A.S. de Châteauneuf de Gadagne

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DELIBERE**

**Article unique :** déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 pour le C.C.A.S. de Châteauneuf de Gadagne par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

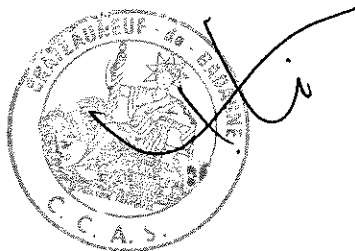
POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme**  
**Au registre sont les signatures**

Affiché le 26/03/2021  
Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021  
Certifié exécutoire le 26/03/2021

**Le Président**

**Etienne KLEIN**



Séance du 22 MARS 2021

**2021-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant le projet de compte administratif 2020 du C.C.A.S.,  
 Considérant la délibération 2021-01 portant approbation du compte de gestion 2020,  
 Mme CHAMBARLHAC ayant été désignée comme Président de séance,  
 Monsieur le Président ayant quitté la salle,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**DELIBERE**

**Article un :** prend acte de la présentation du compte administratif du C.C.A.S. qui peut se résumer ainsi :

RECETTES	Investissement	Fonctionnement	Total		
Prévisions budgétaires totales (a)	40 030,00	29 378,00	69 408,00		
Titres de recettes émis (b)		16 066,81	16 066,81		
Réduction de titres C			-		
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	-	16 066,81	16 066,81		
DEPENSES	Investissement	Fonctionnement	Total		
Autorisations budgétaires totales ( e )	40 030,00	29 378,00	69 408,00		
Mandats émis (f)		12 890,95	12 890,95		
Annulation de mandats (g)			-		
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	-	12 890,95	12 890,95		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Investissement	Fonctionnement	Total		
(d-h) Excédent	-	3 175,86	3 175,86		
(h-d) Déficit	-	3 175,86	3 175,86		
SECTIONS	Résultat 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat 2020	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2020
Investissement	35 585,60	-			35 585,60
Fonctionnement	14 098,58	-	3 175,86		17 274,44
<b>TOTAL</b>	<b>49 684,18</b>	<b>-</b>	<b>3 175,86</b>	<b>-</b>	<b>52 860,04</b>

**Article deux :** approuve le compte administratif 2020 du C.C.A.S. tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont résumés à l'article un.

**POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

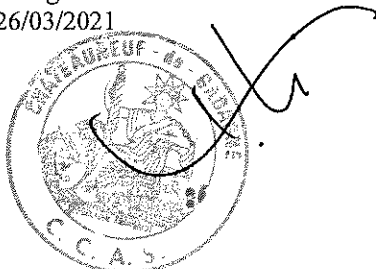
Affiché le 26/03/2021

Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021

Certifié exécutoire le 26/03/2021

Le Président

Etienne KLEIN



Séance du 22 MARS 2021

**2021-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant la délibération 2021-02 portant approbation du compte administratif 2020,  
 Considérant que la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 17 274,44 €,  
 Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de décider de l'affectation de ce résultat,  
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**DELIBERE**

**Article unique :** décide d'affecter le résultat comme suit :

A – solde de fonctionnement de l'exercice	3 175,86 €
B - Solde antérieur	14 098,58 €
C - Résultat de fonctionnement à affecter	17 274,44 €
D – Résultat d'investissement Excédent de financement	35 585,60 €
E -Solde des restes à réaliser	0,00 €
F- Excédent de financement en investissement = D+E	35 585 ,60 €
Affectation de C en recettes de fonctionnement (002)	17 274,44 €

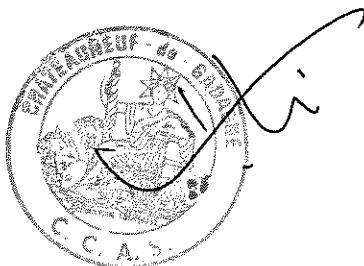
POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme  
 Au registre sont les signatures

Affiché le 26/03/2021  
 Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021  
 Certifié exécutoire le 26/03/2021

Le Président

Etienne KLEIN



Séance du 22 MARS 2021

**2021-04 BUDGET PRIMITIF 2021- C.C.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu les délibérations n° 2021-02 et 2021-03,  
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2021,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

**DELIBERE**

**Article unique :** approuve, tel qu'annexé, le budget primitif 2021 du C.C.A.S. qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 32 564 €
- En section d'investissement à 40 030 €

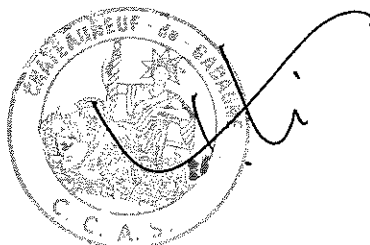
**POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0**

**Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures**

Affiché le 26/03/2021  
Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021  
Certifié exécutoire le 26/03/2021

**Le Président**

**Etienne KLEIN**



Séance du 22 MARS 2021

**2021-05 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer 1000 € à l'association « LE THOR TOUS ENSEMBLE POUR TOUS » qui accueille les demandes de personnes domiciliées à Châteauneuf de Gadagne pour leur accorder les aides (bons alimentaires-vêtements...). Il est également proposé d'attribuer une subvention de 200 € au secours catholique.

**DELIBERE**

**Article un** : décide d'accorder une subvention de 1000 € à l'association « LE THOR TOUS ENSEMBLE POUR TOUS » et une subvention de 200 € au secours catholique pour l'année 2021.

**Article deux** : dit que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

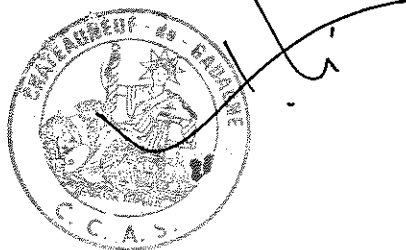
POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Affiché le 26/03/2021  
Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021  
Certifié exécutoire le 26/03/2021

Le Président

Etienne KLEIN



Séance du 22 MARS 2021

**2021-06 : FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Ce fonds a pour vocation l'attribution d'aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès d'un nouveau logement, pour le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF, de GDF ou de téléphone.

Ce fonds est géré par la C.A.F. Pour que les administrés d'une commune puissent en bénéficier, il faut qu'une contribution soit versée qui est calculée en fonction du nombre d'habitants

**DELIBERE**

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Vu le B.P. 2021

Considérant le montant par habitant de la participation au F.D.U.S.L.

Considérant l'intérêt pour la commune de souscrire à ce fonds pour que ses administrés puissent bénéficier des aides qui y sont attachées

**Article un** : Décide de participer au fonds départemental unique de solidarité pour le logement pour l'année 2021

**Article deux** : dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 du C.C.A.S.

POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

Affiché le 26/03/2021

Transmis au contrôle de légalité le 26/03/2021

Certifié exécutoire le 26/03/2021

**Le Président**

**Etienne KLEIN**

